

• Réhabiliter le sens du vote pour lutter contre l'abstention

Si l'élection présidentielle échappe globalement à la désaffection, l'abstention progresse à toutes les autres élections. Cette abstention décroît avec l'âge des électeurs mais est particulièrement forte parmi les plus jeunes. C'est aussi parmi les plus jeunes que se retrouve la plus forte proportion de « mal inscrits », c'est-à-dire d'électeurs potentiels mais inscrits dans un lieu qui n'est pas celui où ils résident.

Faut-il rendre le vote obligatoire ?

Le vote blanc devrait-il être considéré comme un suffrage exprimé ?

Les modes de scrutin contribuent-ils à l'abstention ?

Faut-il un large recours à la proportionnelle ?

Faut-il abaisser l'âge du vote à 16 ans ?

• Prendre en compte la demande croissante de démocratie participative

Les expériences de démocratie participative se multiplient partout et à tous les niveaux : local, communal, départemental...

A l'échelon national, le « Grand débat national » a été une réussite dans la mesure où il a touché près de deux millions de personnes mais l'absence de représentativité des participants et de débouchés clairs en ont montré les limites.

La Convention citoyenne pour le climat a combiné démocratie participative et démocratie délibérative. Elle était composée de citoyennes et citoyens tirés au sort. Le président de la République s'était engagé à respecter la quasi-totalité de ses conclusions mais n'a pas tenu sa promesse.

Comment pourrait-on mieux articuler démocratie représentative et démocratie participative ?

Peut-on et doit-on considérer le procédé du tirage au sort comme un procédé démocratique ?

• Combattre la concentration des médias

Alors que l'accès à l'information est considéré comme un fondement de la démocratie, la constitution d'empires médiatiques tentaculaires renverse les principes énoncés depuis la Seconde guerre mondiale.

Si cette concentration n'est pas nouvelle, elle a pris aujourd'hui une dimension hégémonique tant au plan économique que culturel et politique. Or, dans un monde secoué par de multiples crises et en recherche d'avenir, le pluralisme de l'information n'a jamais été aussi important.

Faut-il revoir la loi de 1986 sur la liberté de communication et notamment son volet anti-concentration ?

• Développer un pouvoir citoyen effectif

Une démocratie vivante suppose un contrôle effectif du travail des élus par les citoyens, les immenses possibilités d'information offertes par le numérique pourraient être mises au service de l'éducation à la citoyenneté, de l'élaboration de la décision et d'un suivi pérenne.

A quelles conditions les réseaux sociaux et l'Internet peuvent-ils être porteurs d'un fort potentiel démocratique ?

Quels pourraient être les « outils » permettant le contrôle effectif du travail des élus par les citoyens ?

ENEZ EN DÉBATTRE AVEC NOUS !

La LDH a quelques idées sur ces questions, elle aide en de nombreux lieux à les mettre en œuvre. Partout ses militantes et militants sont disposés à en débattre avec vous.

ÉLECTIONS 2022

DÉMOCRATIE
ET INSTITUTIONS

Ligue
des droits de
l'Homme



Le dernier quinquennat a exacerbé certains travers de notre système, porté des atteintes graves à nos libertés fondamentales tandis que, dans le même temps, des pans entiers de la population, notamment les plus jeunes, ont été fragilisés.

Si, pendant la pandémie, les politiques publiques ont permis de soutenir les secteurs les plus en difficulté, les personnels sanitaires et les premiers de « corvée » se sont retrouvés en première ligne, sans pour autant en recueillir une vraie reconnaissance.

Un tel contexte confirme que les campagnes électorales nationales sont un moment opportun pour interroger l'état de notre société et de notre République, pour débattre de l'avenir.

Un système institutionnel de moins en moins démocratique

Durant ce quinquennat, la concentration des pouvoirs entre les mains d'un seul s'est accélérée. La pandémie a été prétexte à un renforcement de fonctionnements autoritaires et infantilisants pour l'ensemble de la population.

Avec de nouvelles instances, comme le « Conseil de défense » aux délibérations secrètes, les institutions démocratiques ont été contournées et le Parlement a été totalement marginalisé dans son rôle de législateur.

Quant aux contre-pouvoirs, éléments décisifs contre l'autoritarisme et le pouvoir personnel, ils ont vu leurs avis balayés d'un revers de main. Aujourd'hui, nos institutions sont plus que jamais déstabilisées et il est temps de redonner souffle au fonctionnement démocratique du pays.

Un Etat de droit mis à mal par des états d'exception

L'état d'urgence sanitaire a été indéfiniment prolongé, après un état d'urgence sécuritaire lui-même plusieurs fois reconduit. Les dispositions d'exception sont de fait et de droit devenues la norme. Le gouvernement et les préfets ont tout pouvoir, dénaturant toujours un peu plus l'Etat de droit.

En matière de libertés, ce quinquennat a été marqué par une répression catastrophique du mouvement des « gilets jaunes ».

La loi relative à la sécurité globale a permis une extension des compétences de la Police nationale

aux polices municipales, ouvert la voie à une surveillance généralisée de l'espace public, limité la diffusion d'images captées lors des manifestations, portant ainsi atteinte à la liberté de la presse.

Des comportements policiers très éloignés des principes républicains continuent d'être tolérés, voire soutenus au plus haut niveau de la hiérarchie.

Une société rongée par les inégalités

Au cours de ce quinquennat, les inégalités se sont encore creusées, la précarité s'est aggravée et la paupérisation s'est accrue.

Toujours plus nombreux sont celles et ceux qui survivent grâce aux associations caritatives, qui dorment dehors ou n'ont pas de logement décent. Au moment où la cherté de la vie quotidienne explose, les retraites, les minima sociaux et le smic sont à peine revalorisés. Une nouvelle réforme de l'assurance chômage se met en place avec l'objectif de diminuer les droits de plus d'un million de demandeurs d'emploi, les renvoyant au désespoir, à l'angoisse et à la colère.

Dans le même temps, les discours de haine, de racisme et d'exclusion se banalisent et les actes racistes et antisémites se font plus violents ; les discriminations perdurent, l'accueil des exilés dépend non plus du droit mais d'une vision politique différente selon le pays d'où l'on vient. Autant d'éléments qui témoignent de la diffusion des idéologies d'extrême droite.

Les campagnes présidentielles et législatives : des temps de débat collectif pour construire notre société de demain

La Ligue des droits de l'Homme (LDH) appelle les citoyennes et les citoyens, toutes les forces vives de notre pays à se saisir du temps de la campagne électorale pour dire leur mot, contribuer à élaborer des réponses aux questions qui nous sont collectivement posées. Elle les appelle à inventer, ensemble, les bases d'un changement favorable à la justice sociale, facteur d'espoir et de confiance dans le présent comme dans l'avenir. Il s'agit bien d'une étape dont l'enjeu est la construction, ensemble, d'une société solidaire, égale et fraternelle, assurant à toutes et à tous l'ensemble des droits qui sont au cœur de l'idéal républicain.

L'AVENIR DE LA DÉMOCRATIE

- Fondée sur l'égalité de tous avec tous, la démocratie se veut inséparable de liberté et de justice, de progrès social et de solidarité.
- Partout dans le monde se manifeste une véritable « soif de démocratie ». Là où les peuples en sont privés, beaucoup affrontent les pires difficultés et dangers pour la conquérir ou la défendre, parfois au prix de leur existence.
- Jamais totalement acquise, la démocratie est un perpétuel « chantier en cours ». Aujourd'hui, émergent des exigences de modes démocratiques enrichis : plus décentralisés, plus horizontaux, plus continus. L'enjeu est de donner plus de légitimité et plus d'effectivité aux décisions prises pour arbitrer des choix face aux tensions économiques, aux urgences écologiques et sociales, auxquelles nous sommes collectivement confrontés.
- La France vit intensément ce processus, sur des modes contradictoires avec :
 - une abstention en continuelle augmentation, en particulier lors des élections municipales et législatives ;
 - une défiance croissante des Français vis-à-vis des institutions de la démocratie représentative. Seuls 20 % d'entre eux leur font confiance, soit le 3^e score le plus faible de tous les pays de L'Europe de l'Ouest.
- Ces constats appellent des mesures de type structurel et institutionnel (durée du mandat présidentiel, rôle du Premier ministre, nécessité d'une réécriture constitutionnelle...) mais aussi un engagement réel pour la défense des libertés, contre les inégalités et l'insécurité sociale.

LA DÉMOCRATIE INSÉPARABLE

DES LIBERTÉS

Chaque coup porté aux droits fondamentaux et à l'exercice des libertés est un coup contre la démocratie. Or, aujourd'hui :

• La liberté d'expression et d'information est mise à mal

Sous prétexte de « protéger ceux qui nous protègent », le gouvernement a fait adopter, en mai 2021, « la loi pour la sécurité globale ».

Une forte mobilisation, notamment celle des journalistes, a permis que certains articles soient réécrits, en particulier celui qui concernait la diffusion d'images concernant policiers et gendarmes et a surtout ouvert la voie à la censure par le Conseil Constitutionnel.

Au-delà de cette incrimination de convenance policière, il faut noter la tendance lourde à sortir des infractions touchant la liberté d'expression de la loi de la presse de 1881, alors que celle-ci est dirigée vers sa préservation. En sens inverse, l'Etat s'est doté d'une vision panoptique des manifestations par l'emploi de drones et de caméras embarquées, grâce au vote de la loi « Responsabilité pénale et sécurité intérieure ».

Que préconisez-vous pour défendre la liberté d'expression et d'information ?

Et notamment pour protéger et renforcer la liberté de manifestation ?

• La multiplication des « états d'urgence » banalise l'exception

Après les attentats perpétrés à Paris en 2015, un état d'urgence antiterroriste a été mis en place et prolongé plusieurs fois. Puis le gouvernement a fait entrer de nombreuses dispositions prévues dans ce cadre dans le droit commun.

• L'état d'urgence sanitaire. En mars 2020, un nouveau régime d'exception « l'état d'urgence sanitaire » a été instauré. Le Premier ministre a été habilité à prendre par ordonnance plusieurs mesures restrictives des droits et libertés. Le Parlement a ainsi été contourné et cet état d'urgence a conféré à l'administration un pouvoir qui confine à l'arbitraire, avec des risques d'abus incompatibles avec les exigences de l'Etat de droit.

• Après avoir créé en mars 2020 le comité scientifique (lié à l'état d'urgence sanitaire), alors qu'il existait déjà la Haute autorité de santé et le Haut conseil de la santé publique dont un groupe de travail étudiait les coronavirus (qui n'ont pas été consultés), Emmanuel Macron a décidé de dédier les réunions du Conseil de défense et de sécurité nationale à la défense sanitaire, ce qui permettait d'en choisir les participants en toute opacité et de couvrir la prise de décision du secret défense, illustrant ainsi une dérive autoritaire et personnelle de l'exercice du pouvoir préoccupante.

• Avec les lois adoptées en urgence en juillet 2021 puis en janvier 2022, l'exécutif et sa majorité ont décidé de passer de l'incitation à la coercition, avec la mise en place d'un passe vaccinal, au mépris des libertés constitutionnelles mais aussi du dialogue civil et social. Des contrôles de santé et d'identité, prérogatives normalement exclusives de la puissance publique, ont été délégués à des personnes privées.

N'est-il pas nécessaire de limiter le recours aux procédures d'urgence par le gouvernement à des cas précisément définis par la Constitution ?

Ne faut-il encadrer plus sévèrement le recours aux ordonnances ?

LA DÉMOCRATIE AU DÉFI

DES DISCRIMINATIONS

Les résidents étrangers non communautaires, installés durablement en France, se voient toujours dénier le droit d'être élus et de voter aux élections locales, ce qui prolonge d'anciennes injustices et en crée de nouvelles.

Les « gens du voyage », citoyens français, outre les diverses restrictions concernant le droit à stationner, circuler, éduquer leurs enfants, etc. se voient refuser l'accès à certains emplois, y compris de la fonction publique. De plus, le fait de ne pas être sédentaires les prive souvent de l'accès au droit de vote.

Comment mettre fin à de pareilles discriminations ?

La démocratie a besoin des femmes, des jeunes, des étrangers, de toutes celles et de tous ceux qui font vivre le pays. Nos institutions doivent donc enfin s'ouvrir à cette diversité et fonctionner davantage à son image. La République se doit d'inscrire, de manière structurante, volontaire et tenace, l'égalité de toutes et de tous dans les institutions comme à tous les niveaux de la vie sociale.

Le droit de vote des étrangers serait un pas vers « une démocratie ouverte » où l'exercice du droit de vote ne serait pas strictement conditionné par la nationalité, mais prendrait en compte une identité plurielle par une citoyenneté de résidence.

LA NÉCESSITÉ D'UN

RENOUVEAU DÉMOCRATIQUE

• Mettre fin à l'hyperprésidentialisme

Le présidentialisme qui caractérise la V^e République produit une concentration des pouvoirs hors normes : contrairement à tous les autres gouvernants européens, le président de la République française n'est politiquement responsable devant personne. En tant que « chef des armées », il a le pouvoir de déclencher une opération militaire sans consulter le Parlement. Celui-ci doit seulement être « prévenu » dans les trois jours qui suivent le début de l'opération.

• Permettre aux institutions et aux contre-pouvoirs de jouer leurs rôles

Les avis émis par la Défenseure des droits, la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH), le Conseil économique, social et environnemental (Cese) ne sont que rarement pris en compte par les pouvoirs publics. Le dialogue social, comme le dialogue civil, sont la plupart du temps enfermés dans des injonctions autoritaires.

Dans le même temps, on apprend que des cabinets de conseils privés interviennent massivement auprès de différents ministères, jouant ainsi un rôle d'une grande opacité, pour les citoyens mais aussi pour la majorité des parlementaires eux-mêmes.